



Séparation et garde d'enfant

Par **laurebequin**, le **09/11/2008** à **13:09**

Bonjour.

Mon ami et moi souhaitons nous séparer. Nous avons une petite fille de 2 ans et une maison que nous avons achetée en mars 2008.

Il veut que je quitte la maison sans ma fille.

Il veut me donner 7000€ pour le remboursement des mensualités que j'ai versé et les travaux effectués dans la maison.

J'ai quitté mon travail et mon appartement pour le suivre dans le Calvados alors que nous habitions l'Ile de France.

Je n'ai actuellement pas d'emploi car il n'y a malheureusement pas beaucoup de travail dans cette région et lui vient de perdre le sien.

Peut-il me mettre dehors et avoir la garde de ma fille dans ce cas-là?

Il me dit qu'avec son avocat je n'ai aucune chance d'avoir la garde de ma fille.

Cordialement

Par **Marion2**, le **09/11/2008** à **14:14**

Bonjour,

La première chose à faire est de prendre un avocat. Si vous ne travaillez pas, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle Totale.

Surtout ne vous laissez pas impressionner par les propos de votre compagnon. Voyez au plus tôt un avocat.

Cordialement

Par **jeetendra**, le **09/11/2008** à **14:52**

bonjour, la maison est au nom de qui, vous ou votre concubin, cordialement

Par **laurebequin**, le **09/11/2008** à **15:14**

la maison est aux 2 noms 50/50

Par **jeetendra**, le **09/11/2008** à **15:26**

re-bonjour, dans ce cas vous êtes en indivision, article 815 du Code Civil, il n' a pas à vous mettre dehors "manu militari" d'autant plus que vous avez un enfant, nul n'est contraint de rester dans l'indivision, vous aurez à saisir le juge aux affaires familiales du lieu où vous êtes actuellement afin qu'il se prononce sur votre situation relativement au bien immobilier et à l'enfant, il va être bien embêté votre ex concubin, je vous conseille de prendre un avocat, demandez l'aide juridictionnelle, tenez bon, cordialement

Par **laurebequin**, le **09/11/2008** à **15:42**

Je vous remercie beaucoup de m'avoir répondu
cordialement